

**L**ors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre à Bordeaux, nous avons pu adopter nos nouveaux statuts. La notion même d'adhérent change avec ces nouveaux statuts.

On peut être maintenant être membre de l'association comme :

- Membre actif
- Membre associé personne physique
- Membre associé personne morale (3 types en fonction de taille de structure (local, régional ou national))
- Membre associé étudiant ou sans emploi
- Membre retraité
- Membre honoraire si vous avez servi l'association...

Pour être effectivement membre, il faut être à jour de cotisation et avoir choisi une souscription correspondant à ces différents types.

Tout ceci est détaillé dans [nos statuts](#) que l'on retrouve [ici sur le site](#) et notamment l'article 4 profondément modifié.